BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 3 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 15

CIRCULAIRE N° 0-8024-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF

relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2021.

Du *24 juin 2020*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :

service de recrutement de la marine ; bureau « officiers »

CIRCULAIRE N° 0-8024-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2021.

Du 24 juin 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 4 0 4 C

Référence(s):

- 2 <u>Décret N° 2008-938 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des officiers de marine et des officiers spécialisés de la marine.</u>
- 2 Arrêté N° 0-17608-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF du 20 août 2019 fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la marine sur demande et au choix.
- 2 Instruction N° 0-20366-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF du 09 octobre 2019 relative au recrutement au choix au grade d'enseigne de vaisseau de première classe dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Pièce(s) jointe(s) :

Trois annexes.

Texte(s) abrogé(s):

2 Circulaire N° 0-25387-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF du 11 octobre 2019 relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2021,

Référence de publication :

1. SPÉCIALITÉS PROPOSÉES.

Un recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine (OSM) aura lieu en 2021.

Les spécialités d'officiers spécialisés de la marine de carrière ouvertes au recrutement sont les suivantes :

- armes-équipements (ARMEQ);
- conduite nautique (NAUTI);
- contrôleur de circulation aérienne et contrôle (CCA / CTL) ;
- contrôleur d'opérations aériennes (COA) ;
- électricité (ELECT) ;
- énergie-propulsion-nucléaire (EPNUC) ;
- finances, logistique et ressources humaines (FILORH);
- fusilier-protection (FUPRO);
- informatique générale (INFOG);
- inspecteur de la sécurité de la défense (INSED) ;
- maintenance aéronautique (MAERO);
- mécanique (MECAN) ;
- opérations de guerre des mines (OPGDM);
- opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS);
- opérations-environnement (OPENV) ;
- opérations-transmissions (OPTRA);
- relations publiques (RPUB);
- renseignement-relations internationales (RENRI);
- sécurité (SECUR) ;
- tactique aéronautique (TACAE).

Chaque candidat doit choisir, lors de son inscription, une ou deux spécialités, classée(s) par ordre de préférence, pour lesquelles il réunit les conditions de brevets militaires et de qualifications exigées citées dans l'arrêté de référence.

2. PROFIL RECHERCHÉ.

Parmi les candidats réunissant les conditions rappelées au point précédent, le choix s'orientera en priorité mais sans exclusivité sur les majors et maîtres principaux de plus de 40 ans, titulaires d'un brevet de maîtrise et ayant déjà tenté d'accéder par voie de concours à une école d'officiers.

Ces dispositions ne concernent pas les candidats qui postulent pour une spécialité au titre des dispositions de l'article 3. de l'arrêté de référence.

La sélection des candidats au recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine repose sur la valeur relative des candidatures et sur les besoins de la marine, variant selon l'année du recrutement. De plus, le niveau d'anglais ainsi qu'une grande mobilité géographique seront des critères particulièrement observés lors de l'étude des dossiers.

3. CONDITIONS À RÉUNIR.

Peuvent être recrutés dans le corps des officiers spécialisés de la marine en 2021 sur leur demande et au choix, sur proposition de la commission de sélection, les majors, maîtres principaux et premiers maîtres de carrière titulaires d'une ancienneté de deux (2) ans dans le grade de premier maître, réunissant au 1^{er} janvier 2021 les conditions suivantes :

- être âgés de quarante-huit (48) ans 00 mois 00 jours au plus (né après le 02/01/1973);
- avoir accompli soit quinze (15) années de services (entré en service au plus tard le 02/01/2006) dans la marine s'ils détiennent une qualification précisée dans l'annexe II. soit vingt (20) ans (entré en service au plus tard le 02/01/2001) dans les autres cas :
- être titulaires depuis deux (2) ans au moins de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant sur une liste arrêtée par la ministre des armées (cf. arrêté de référence) :
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude pour un recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un (1) an.

4. CANDIDATURES.

Les candidatures devront être signalées au service de recrutement de la marine, bureau « officiers » (SRM/OFF), avant le lundi 13 janvier 2020, par message conforme au modèle donné en annexe IV.

Ce message sera doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées en annexe III.

Les formations veilleront tout particulièrement à ne signaler les candidatures que si les intéressés réunissent effectivement les conditions exigées. Aucune dérogation ne pourra être accordée à ces conditions statutaires fixées par décret.

Un entretien individuel obligatoire avec le commandant ou, à défaut, le chef de service ou le capitaine de compagnie permet d'orienter le candidat dans ses choix.

Dès l'envoi du message, le bureau administration des ressources humaines de la formation concernée télécharge le dossier de candidature sur Intramar, sites Marine \ Ressources humaines \ Site RH \ Carrière \ Officiers \ Recrutement officiers \ Titulaire du brevet supérieur : DEVENEZ OSM \ OSM CHOIX \ Je suis candidat OSM CHOIX 2021.

Ce dossier, dûment renseigné et complété, devra être retourné au SRM/OFF par ACID avant le vendredi 17 janvier 2020 (terme de rigueur). Cette date est impérative et les dossiers recus après cette échéance ne seront pas examinés.

Les bulletins de notation 2020 pourront exceptionnellement parvenir jusqu'à la date du lundi 06 juillet 2020.

Il est demandé aux commandants d'apporter toute la rigueur nécessaire dans l'appréciation des candidats et, en particulier, de veiller à sa cohérence avec les éléments apparaissant dans la notation.

5. POINTS PARTICULIERS.

Conformément à l'instruction ministérielle n° 900/DEF/CAB/- du 26 janvier 2012 (n.i. BO) relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du Ministère des Armées, les candidats doivent pouvoir être habilités à avoir connaissance d'informations classifiées

« confidentiel défense ». Ils font donc l'objet d'une enquête préalable appelée « contrôle élémentaire pour le recrutement officier ».

Les demandes de contrôle élémentaire se font sous format dématérialisé sur un formulaire individuel pour le contrôle élémentaire au recrutement (CER) à importer dans l'application du système d'information SOPHIA via le lien https://sophia.intradef.gouv.fr/sophia-webapp/login.html.

Si aucune habilitation n'est mentionnée, aussi bien dans le dossier informatique qu'à la direction régionale ou interrégionale du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) de la zone de défense de rattachement, la formation lancera immédiatement une procédure d'habilitation aux informations « confidentiel défense ».

Les officiers sécurité (OS) 3 et/ou OS2 porteront également à la connaissance du SRM/OFF tout élément jugé pertinent et/ou pouvant nuire à une future habilitation « secret défense ».

Les annulations de candidatures feront l'objet d'un message adressé au service de recrutement de la marine (SRM/OFF), copie DRSD/centre national des habilitations défense (CNHD) si la recherche d'opportunité est en cours, ainsi que d'une mise à jour du mouvement informatique.

6. PRÉSÉLECTION.

La phase de présélection comprend :

- 🗕 dans un premier temps, l'étude détaillée de l'ensemble des dossiers de candidature par la commission de présélection prévue vendredi 28 février 2020 ;
- dans un second temps, pour les candidats dont le dossier a été retenu, un entretien avec un psychologue ainsi qu'avec le collège d'officiers de la commission de présélection, dans la ou les spécialités auxquelles le candidat postule. Les candidats seront convoqués durant la période du lundi 07 septembre au vendredi 16 octobre 2020.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils devront impérativement être disponibles durant ce créneau. Toute prévision d'indisponibilité durant la période considérée devra être signalée sans délai au SRM/OFF.

7. SÉLECTION ET ADMISSION.

La commission de sélection présidée par le chef d'état-major de la marine se réunira à l'issue de la période des entretiens en octobre 2020. Elle établira l'état nominatif du personnel dont le recrutement est susceptible d'intervenir au cours de l'année 2021.

Cet état sera soumis à l'agrément de la ministre des Armées.

Le personnel admis suivra un cours de formation d'officier organisé par l'École navale en début d'année 2021 et éventuellement des stages complémentaires de spécialité, en fonction de l'expérience acquise et du futur domaine d'emploi.

La nomination au grade d'enseigne de vaisseau de première classe sera prononcée sous réserve d'avoir satisfait au cours de formation d'officier au 1^{er} août 2021.

8. ABROGATION - PUBLICATION

La circulaire n° 0-25387-2019/ARM/DPMM/SRM/OFF du 11 octobre 2019, relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2021, est abrogée.

La présente circulaire est publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, directeur du personnel militaire de la marine,

Jean-Baptiste DUPUIS.

ANNEXES

ANNEXE I. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur Intramar, sites Marine \ Ressources humaines \ Site RH \ Carrière \ Officiers \ Recrutement officiers \ Titulaire du brevet supérieur : DEVENEZ OSM \ OSM CHOIX \ Je suis candidat OSM CHOIX 2021.

Le candidat devra préparer avec soin son dossier de candidature et mettre à jour ses desiderata (DSD).

Un seul dossier sera constitué par candidat précisant, le cas échéant, les deux (2) spécialités choisies par ordre de préférence.

Il est composé des pièces suivantes :

- une fiche de candidature à une admission au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine avec la spécialité ou les spécialités choisie(s) classée(s) par ordre de préférence;
- une fiche d'aptitude du candidat à tenir des fonctions d'officier complétée d'un avis hiérarchique émis sur la candidature par le commandant de formation; cette fiche doit comporter une appréciation sans ambiguïté et un pronostic argumenté de l'autorité d'emploi sur l'aptitude aux fonctions d'officier spécialisé de la marine. Certaines aptitudes ou compétences doivent y être obligatoirement évaluées. La cotation doit être fixée en adéquation avec ces commentaires : l'utilisation de la cotation 5 doit rester exceptionnelle. L'évaluation de la mobilité des individus doit apparaître dans les commentaires littéraux :
- une lettre manuscrite du candidat adressée au président du jury, présentant, d'une part, son parcours professionnel, notamment les grandes phases et les faits marquants durant les quinze dernières années et, d'autre part ses motivations pour accéder au corps des officiers spécialisés; l'historique de la carrière doit être une présentation raisonnée. Le candidat doit particulièrement développer son projet professionnel comme officier, présenter précisément ses perspectives d'emploi et s'engager sur ses mobilités fonctionnelles et géographiques;
- une copie des trois derniers bulletins de notation annuelle de l'intéressé :
- une copie de la fiche individuelle du marin signée du candidat, avec mise à jour des DSD au moment de la candidature ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude (imprimé 620-4*/1) comportant la conclusion d'aptitude médicale pour le recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine ;
- une photocopie du formulaire individuel pour le contrôle élémentaire (FICE) dans le cadre du recrutement OSM CHOIX ainsi que la photocopie du mail de notification SOPHIA (AVANCEMENT DE DOSSIER) avec la référence de la demande : XX FORMATION/HAB/CP. Référence SOPHIA associée : CER_M00XXXXX_2019XXXX_XX ou à défaut, l'impression écran de l'application SOPHIA lors de l'émission de la demande. Le formulaire doit être immédiatement transmis électroniquement par la formation à la section SOPHIA. Afin de permettre au SRM de disposer d'un retour de l'avis formulé, la demande dans l'application doit être effectuée au profit d'un tiers en utilisant le code suivant du SRM : M035217 (cocher la case « déposer une demande pour un tiers » sur la page d'accueil).
- une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ;

NOM ET INITIALES DES PRÉNOMS

GRADE - SPÉCIALITÉ - MATRICULE

FORMATION

- une fiche récapitulative du contrôle de la condition physique du militaire.

La formation devra en outre s'assurer que les données informatiques sur Rh@psodie (notamment la rubrique « certificats et mentions ») sont à jour pour chaque candidat.

ANNEXE II. PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES CANDIDATURES.

PROCÉDURE DE SIG
FM/BUREAU D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES
TO/DPMM/SRM (NEMO) OU MARINE RECRUTEMENT PARIS (ACPWIN)
INFO/AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE + AGE
вт
NON PROTÉGÉ
OBJ/CANDIDATURE OSM/CHOIX 2021.
MCA/RECRUTEMENT
REF/CIRCULAIRE NMR 0-2 -2020 /ARM/DPMM/SRM/OFF DU XXXXXX

PÉCIALITÉ(S) OSM CHOISIE(S) (PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE) :	
lota. Les éléments sont à fournir dans cet ordre sans reporter les intitulés.	
lusieurs candidats pourront être signalés sur le même message, ils seront alors classés par ordre alphabétique.	
iusieurs cariuluais pourront en e signales sur le meme message, ils selont alors classes par ordre alphabetique	

ANNEXE III. PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DES CANDIDATURES.

Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil Rh@psodie :

- PA 30;
- IT 9050 (concours/examens).

Les rubriques obligatoires à renseigner sont :

- « session du concours : 01.01.2021 » ;
- « statut candidature : en cours » ;
- « type concours : 10 (nomination au choix) » ;
- « corps du concours : 9314 (officiers spécialisés de la marine) » ;
- « grade du concours : AZ (EV1) » ;
- « spécialité de recrutement OSM pour laquelle le candidat postule » ;
- « année du concours/de l'examen : 2020 » ;
- la date de la session du concours se met automatiquement.

Après enregistrement de la candidature, le message confirmant l'enregistrement apparaît en bas de la fenêtre.